
Invesco Funds

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Luxembourg

www.invesco.com

10 janvier 2025

Circulaire à l'attention des Actionnaires : Invesco Global Flexible Bond Fund

IMPORTANT : Cette circulaire est importante et exige toute votre attention. Si vous avez la moindre question quant aux suites à lui donner, nous vous recommandons de consulter votre conseiller financier professionnel.

Projet de fusion du compartiment

Invesco Real Return (EUR) Bond Fund (un compartiment d'Invesco Funds)
avec le compartiment Invesco Global Flexible Bond Fund (un compartiment d'Invesco Funds)

À propos des informations contenues dans la présente circulaire :

Les administrateurs d'Invesco Funds (les « Administrateurs ») et la Société de gestion d'Invesco Funds assument la responsabilité de l'exactitude de l'information figurant dans la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs et de la Société de gestion d'Invesco Funds (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations figurant dans la présente lettre sont, à la date où elle a été rédigée, conformes à la réalité et n'omettent aucun élément susceptible d'avoir des répercussions sur la teneur de ces informations. Les Administrateurs en assument par conséquent l'entière responsabilité.

Sauf définition contraire dans la présente circulaire, les termes commençant par une majuscule ont le même sens que dans le prospectus d'Invesco Funds, une SICAV de droit Luxembourgeois (le « Prospectus »).

Invesco Funds est réglementé par la
Commission de Surveillance du Secteur
Financier

Administrateurs : Peter Carroll, Timothy
Caverly, Rene Marston, Fergal Dempsey,
Andrea Mornato et Bernhard Langer

Constitué au Luxembourg sous le n° B-34457
N° TVA LU21722969

Chère/Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire d'Invesco Global Flexible Bond Fund (le « Compartiment absorbant »), un compartiment d'Invesco Funds (ci-après « Invesco Funds » ou la « SICAV »).

La présente circulaire décrit notre projet de fusion :

- d'Invesco Real Return (EUR) Bond Fund (le « Compartiment absorbé »),
- avec le compartiment Invesco Global Flexible Bond Fund (le « Compartiment absorbant »),

les deux compartiments de la SICAV étant agréés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF »).

La fusion envisagée devrait prendre effet le 21 février 2025, ou à une date ultérieure fixée par les Administrateurs et pouvant intervenir jusqu'à quatre (4) semaines plus tard, sous réserve de l'approbation d'une date ultérieure par la CSSF et de notification immédiate des Actionnaires, par écrit (la « Date de prise d'effet »). Si les Administrateurs fixent une Date de prise d'effet ultérieure, ils peuvent également modifier en conséquence les autres éléments du calendrier de la fusion.

A. Modalités du projet de fusion

Il a été décidé de procéder à une fusion en vertu de l'article 1 (20) a) de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée le cas échéant (la « Loi de 2010 »). Cette fusion prévoit la cession de tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé au Compartiment absorbant. Une fois la fusion achevée, le Compartiment absorbé sera dissout sans liquidation à la Date de prise d'effet. Il cessera ainsi d'exister et ses Actions seront annulées à compter de cette date.

A 1. Contexte général et motivations du projet de fusion

Invesco Funds est immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B34457 en tant que société d'investissement à capital variable (SICAV). Invesco Funds est un fonds de type OPCVM à compartiments multiples et à responsabilité séparée entre compartiments, en vertu de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, dans sa version la plus récente (la « Loi de 2010 »).

Le Compartiment absorbé a été agréé par la CSSF et lancé le 6 novembre 2000 en tant que compartiment d'Invesco Funds. Le Compartiment absorbant a été agréé par la CSSF et lancé le 15 décembre 2015 en tant que compartiment d'Invesco Funds.

Les actifs sous gestion du Compartiment absorbé s'élevaient à 23,16 millions EUR au 31 juillet 2024, et ceux du Compartiment absorbant à 56,47 millions USD au 31 juillet 2024.

Les Administrateurs ont décidé de fusionner le Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbant, car ils estiment que le Compartiment absorbant représente un produit mieux positionné, avec un potentiel de croissance supérieur. Le Compartiment absorbé n'a pas pris d'envergure depuis son repositionnement stratégique en 2017 et il n'apparaît pas en mesure de générer d'autres flux significatifs à l'avenir. Bien que les commissions de gestion soient plus élevées sur le Compartiment absorbant, les Administrateurs estiment que le profil de risque/rendement nettement plus élevé de celui-ci justifie les commissions plus élevées et que la structure des commissions est alignée sur des stratégies similaires au sein de la SICAV.

A 2. Objectif et politique d'investissement et profil de risque du Compartiment absorbant

L'objectif et la politique d'investissement resteront inchangés. Il en va de même du profil de risque du Compartiment absorbant.

A 3. Incidence sur le portefeuille et le rendement du Compartiment absorbant

La fusion envisagée n'aura aucune incidence sur la composition du portefeuille. Le réalignement des actifs du Compartiment absorbé sera effectué avant la fusion envisagée, à l'exception des positions qui ne sont pas librement transférables à partir du Compartiment absorbé en raison du marché local ou d'autres restrictions, comme décrit plus en détail ci-dessous.

Dans les deux semaines précédant la Date de prise d'effet, le Compartiment absorbé vendra tous les actifs qui ne sont pas destinés à être transférés et achètera des actifs alignés sur le portefeuille du Compartiment absorbant sur les marchés concernés où un transfert sans paiement (à savoir un transfert d'actifs sans transfert de fonds correspondant) est possible. Lorsque le transfert sans paiement est impossible, ou que le Compartiment absorbé est tenu d'acheter des positions qui ne seraient pas librement transférables au Compartiment absorbant (en d'autres termes, que les positions ne peuvent pas être déplacées entre les Compartiments absorbé et absorbant en raison de restrictions du marché local), des liquidités seront transférées en lieu et place des actifs à la Date de prise d'effet et les achats associés seront effectués dans le Compartiment absorbant dans les meilleurs délais après la Date de prise d'effet. Une provision pour les coûts raisonnablement estimés de ces achats (d'environ 0,01 % de la VL du Compartiment absorbé) sera constituée au sein du Compartiment absorbé à la Date de prise d'effet et sera transférée au Compartiment absorbant lorsque les coûts correspondants seront engagés.

Au 17 décembre 2024, environ 5 % du portefeuille n'ont pas été librement transférables, et il est donc prévu qu'environ 5 % de la VL du Compartiment absorbé soient constitués de liquidités à la Date de prise d'effet.

Les Administrateurs sont par ailleurs d'avis que la fusion envisagée ne se traduira pas par une dilution de la performance du Compartiment absorbant.

A 4. Incidence prévue du projet de fusion pour les Actionnaires du Compartiment absorbant

Au terme de la fusion envisagée, les Actionnaires du Compartiment absorbant seront toujours en possession du même nombre d'Actions du Compartiment absorbant qu'auparavant. Les droits associés à ces Actions resteront inchangés. La fusion envisagée sera sans effet sur la structure des frais du Compartiment absorbant. **Les frais afférents à la fusion envisagée seront supportés par la Société de gestion, Invesco Management S.A.**

Il a été décidé de procéder à une fusion en vertu de l'article 1, paragraphe 20, a) de la Loi de 2010. Cette fusion prévoit la cession de tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé au Compartiment absorbant. Les Actionnaires du Compartiment absorbé détenant toujours des Actions de ce dernier à la Date de prise d'effet se verront attribuer des Actions du Compartiment absorbant en échange de celles-ci. Au terme de la fusion, le Compartiment absorbé cessera d'exister.

A 5. Droits des Actionnaires

Aucun vote des Actionnaires du Compartiment absorbant n'est nécessaire à l'exécution de la fusion.

Si les effets de la fusion envisagée ne correspondent pas à vos exigences, veuillez noter que vous pouvez demander le rachat de vos Actions du Compartiment absorbant **sans frais de rachat**. Ces rachats seront effectués conformément au Prospectus.

Veuillez noter qu'un rachat/échange reviendra à liquider votre participation dans le Compartiment absorbant, ce qui peut avoir des conséquences sur le plan fiscal.

La fusion sera automatique pour tous les Actionnaires n'ayant pas exercé leur droit de faire racheter/d'échanger leurs Actions.

Vous avez des interrogations concernant votre situation fiscale ? Dans ce cas, n'hésitez pas à consulter vos conseillers en la matière.

Les droits des Actionnaires restent par ailleurs inchangés.

Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le Compartiment absorbant ne fera l'objet d'aucune suspension de négociation dans le cadre de la fusion envisagée.

A 6. Commissions et frais

La fusion envisagée sera sans effet sur la structure de frais de la Catégorie d'Actions existante du Compartiment absorbant, qui restera donc inchangée. On s'attend par ailleurs à ce que l'accroissement des actifs sous gestion du Compartiment absorbant lié à la fusion envisagée contribue à réduire ses coûts au fil du temps.

B. Coûts liés à la fusion envisagée

La Société de gestion prendra à sa charge l'ensemble des frais et charges engagés par le Compartiment absorbant directement ou indirectement liés à la fusion envisagée.

La Société de gestion réglera tous droits et taxes étrangers exigibles au moment de l'intégration des actifs du Compartiment absorbé dans le Compartiment absorbant dans le cadre de la fusion envisagée.

C. Mise à disposition des documents et informations sur le Compartiment absorbant

Veuillez noter que la Loi de 2010 exige que le Dépositaire de la SICAV vérifie certains points relatifs à la fusion envisagée et que les auditeurs indépendants de la SICAV valident lesdits points. Vous êtes en droit de vous procurer gratuitement un exemplaire de la lettre de conformité émise par le Dépositaire et du rapport préparé par l'auditeur indépendant de la SICAV, qui peuvent être obtenus sur demande, comme indiqué ci-après.

Les versions en langue anglaise de tous les DIC du Compartiment absorbant sont mises à disposition sur le site Internet de la Société de gestion (www.invescomanagementcompany.lu). Le cas échéant, des traductions des DIC seront proposées sur les sites Internet Invesco locaux, accessibles à partir de la date de la présente circulaire via l'adresse www.invesco.com. Il est vivement recommandé de consulter les DIC correspondants afin de décider en connaissance de cause d'investir ou non.

On peut également se procurer tous les DIC auprès du siège social de la Société de gestion d'Invesco Funds ou de notre équipe de services aux investisseurs au numéro +353 1 439 8100 (option 2).

Le Prospectus présente un complément d'information concernant le Compartiment absorbant. Il est mis à disposition sur le site Internet de la Société de gestion : www.invescomanagementcompany.lu. Si la législation locale l'exige, il l'est également sur les sites Internet locaux d'Invesco, accessibles via www.invesco.com.

Des exemplaires de la lettre de conformité émise par le Dépositaire, du rapport préparé par l'auditeur indépendant de la SICAV, des Statuts, des derniers Rapports annuels et semestriels et du Prospectus de la SICAV sont disponibles gratuitement sur demande :

- auprès du siège social de la Société de gestion, au 37A, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg, ou
- auprès du siège social de la SICAV, Vertigo Building - Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, aux heures de bureau habituelles.

Les documents sont également mis à disposition sur le site Internet de la Société de gestion (www.invescomanagementcompany.lu) et, si la législation locale l'exige, sur les sites Internet locaux d'Invesco, accessibles via www.invesco.com.

Besoin d'un complément d'information concernant le projet de fusion ? N'hésitez pas à en faire la demande auprès du siège social de la SICAV.

Informations complémentaires

- **Pour les Actionnaires en Allemagne** : si vous agissez en qualité de distributeur/d'institution responsable des comptes de dépôt de titres des actionnaires en Allemagne, il est porté à votre attention que vous êtes tenu de transmettre la présente lettre à vos clients finaux sur un support durable. Pour ce faire, veuillez envoyer la facture de remboursement des coûts rédigée en anglais et indiquer le numéro de TVA LU24557524 à : Durable Media Department, Invesco Management S.A., 37A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg. Veuillez utiliser le format BVI. Pour plus d'informations sur la facturation, rendez-vous sur durablemediainvoice@invesco.com ou téléphonez au +352 27 17 40 84.
- **Pour les Actionnaires en Suisse** : le Prospectus, les Documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI), les Statuts de la SICAV ainsi que les rapports annuels et semestriels de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse. Invesco Asset Management (Switzerland) Ltd., Talacker 34, 8001 Zurich, est le représentant en Suisse et BNP PARIBAS, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, est l'agent payeur en Suisse.
- **Pour les Actionnaires en Italie** : les demandes de rachat seront effectuées conformément aux conditions et modalités visées dans le Prospectus. Les Actionnaires pourront racheter leurs actions sans frais de rachat autres que la commission d'intermédiation appliquée par les agents payeurs concernés en Italie, comme indiqué dans l'Annexe du formulaire de demande italien en vigueur et disponible sur le site Internet www.invesco.it.
- **Pour les Actionnaires en Belgique** : le Prospectus (en anglais), les Documents d'information clé (en français), le dernier rapport semestriel et le dernier rapport annuel (en anglais) des Familles de Compartiments sont également disponibles gratuitement auprès de correspondant (Invesco Management S.A. (Luxembourg) succursale belge, 143/4 Avenue Louise, B-1050 Brussels). Par ailleurs, les valeurs nettes d'inventaire (VNI) des compartiments commercialisés en Belgique sont publiées dans l'Echo, De Tijd et sur le site www.beama.be.
- **Pour les Actionnaires au Royaume-Uni** : veuillez vous reporter aux Documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI) du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant, disponibles sur le site Internet local du Royaume-Uni conformément aux exigences du Royaume-Uni.

Sincères salutations,

Peter Carroll



Administrateur

Pour

Invesco Funds

Reconnu par

Invesco Management S.A.

Peter Carroll



Administrateur

Pour

Invesco Management S.A.